

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 14 juin 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1116713A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 modifié relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 modifié portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié relatif aux missions et à l'organisation du conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2009 fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique paritaire spécial du conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 23 juin 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont retirés, à effet du 11 juillet 2008, et conformément à l'annexe I au présent arrêté, les emplois et les points de nouvelle bonification indiciaire de l'enveloppe attribuée, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au conseil général des ponts et chaussées conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 2001 susvisé et son annexe.

Article 2

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable est fixée à effet du 11 juillet 2008 par l'annexe II au présent arrêté.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER

ANNEXE I

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, retirés de l'enveloppe attribuée au conseil général des ponts et chaussées, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 2001 susvisé et son annexe, à effet du 11 juillet 2008

conseil général des ponts et chaussées

CATÉGORIE	NOMBRE emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	STRUCTURES
A	1	33	Chargé d'inspection gestion	MIGT 3-4
A	1	33	Chargé d'inspection gestion	MIGT 10 (DDE 69)
A	1	33	Chargé d'inspection gestion	MIGT 11 (DDE 13)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 1 (DDE 62)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 2
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 7 (DDE 31)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 8 (DDE 972, DDE 67)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 10 (DDE 69)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 11 (DDE 13)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 12
A	1	40	Secrétaire de section	Première section
A	1	45	Chef de bureau du secrétaire général	Bureau du personnel et des moyens généraux
A	1	30	Secrétaire technique d'une formation de travail	Collège gestion
A	1	30	Secrétaire technique d'une formation de travail	Sous-section contentieux et collège affaires juridiques et contentieuses
A	1	30	Secrétaire technique d'une formation de travail	Collège espaces protégés et architecture
A	1	30	Secrétaire de section	Section droit, logement et société (1 ^{re} section)
Total A	15	484		
B	1	15	Responsable du bureau personnel	MIGT 11 (DDE 13)
B	1	15	Responsable de cellule gestion des personnels	Bureau du personnel et des moyens généraux
B	1	15	Responsable de cellule des moyens généraux	Bureau du personnel et des moyens généraux

CATÉGORIE	NOMBRE emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	STRUCTURES
B	1	15	Assistante du président	Cinquième section
Total B	4	60		
C	1	10	Assistance de coordonnateur	Collège espaces protégés et architecture
Total C	1	10		
Total A, B et C	20	554		

ANNEXE II

Liste des emplois et des points de nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable, à effet du 11 juillet 2008

CATÉGORIE	NOMBRE emplois attribués	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	SERVICES
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 2
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 10
A	1	40	Secrétaire de section	Section économie, transports et réseaux (2 ^e section)
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 7
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 12
A	1	30	Secrétaire général	MIGT 8
A	1	40	Secrétaire de section	Section droit, logement et société (1 ^{re} section)
A	1	30	Chargé de mission	Section droit, logement et société (1 ^{re} section)
A	1	45	Chef de bureau	Bureau personnel et moyens généraux Secrétariat général (1 ^{re} section)
A	1	40	Secrétaire de section	Section personnels et services (6 ^e section)
Total A	10	345		
B	1	15	Responsable cellule	Bureau personnel et moyens généraux Secrétariat général (7 ^e section)
B	1	15	Responsable cellule	Bureau personnel et moyens généraux Secrétariat général (7 ^e section)
Total B	2	30		
Total A et B	12	375		